



Association TAMBOUR BATTANT

6 rue de la Madeleine

25000 Besançon

Tél : 09 61 66 63 39

e-mail : tbattant@orange.fr

site : <http://tbattant.free.fr>

Tambour Battant organise un concours photos intitulé Vos plus belles photos du Pont Battant

Objet : le concours a pour objectif de rendre hommage au pont Battant, avant sa démolition.

Participants : il est ouvert à tout photographe, amateur ou professionnel.

Sujet : les photos devront mettre en scène le Pont Battant, de manière esthétique et originale.

Présentation

- Chaque participant pourra présenter au maximum 2 photos.
- Les photos numériques, (résolution 300 dpi, format A4), devront être envoyées exclusivement par courriel à l'adresse suivante tbattant.concoursphoto@gmail.com
- Chaque photo devra être intitulée par les Prénom et Nom de son auteur (exemple : Annie-Martin-1 et Annie-Martin-2)
- L'auteur devra s'identifier clairement avec ses nom, prénom, adresse postale et électronique, téléphone.
- En cas de présence sur la photo de tout ou partie privée, une autorisation signée de ces parties privées devra être fournie (page suivante : formulaire de renonciation au droit à l'image).

Date limite de réception des photos : **Dimanche 31 mars 2012 inclus**

Délibérations

L'association Tambour Battant réunira un jury qui sélectionnera les photos gagnantes (une dizaine) selon des critères artistiques, esthétiques et techniques propres au concours.

- Ce jury se réunira au début du mois d'avril 2012,
- Aucun membre du jury ne pourra participer au concours,
- Les décisions du jury seront sans appel.

Résultats

- Les résultats seront communiqués aux gagnants au plus tard le 15 Avril 2012. Ils devront autoriser l'association à utiliser leur photographie pour l'impression des cartes postales. (page suivante : formulaire d'accord pour l'utilisation de la photo).
- Les résultats seront annoncés lors de la fête organisée sur le pont Battant **les 14 et 15 Avril**, en présence de personnalités et de la presse locale. Les photos gagnantes seront exposées à cette occasion.

Prix

- Les photos gagnantes seront éditées en cartes postales à 200 exemplaires.
- Chaque gagnant recevra 15 cartes postales de son cliché plus 1 exemplaire de chacune des autres cartes.

Conditions

- Chaque participant s'engage à faire parvenir 1 ou 2 photos dont il est l'auteur.
- Tous les participants autorisent gracieusement l'association Tambour Battant à reproduire éventuellement leurs œuvres pour les nécessités de l'exposition, de la promotion et de la présentation de l'association, et ce à but non lucratif.
- Toutes les photos reçues, sélectionnées et primées resteront aux archives de l'association et pourront constituer une exposition à but non lucratif. L'association Tambour Battant s'engage à mentionner l'identité de l'auteur de la photographie.
- La participation au concours est gratuite.

Le fait de faire parvenir des clichés par messagerie électronique implique l'acceptation du présent règlement, n'oubliez pas de faire parvenir votre (ou vos) autorisation(s) papier à TB 6 rue de la Madeleine 25000 Besançon.

FORMULAIRE D'ACCORD POUR L'UTILISATION DE LA PHOTOGRAPHIE

Je soussigné(e) NOM : _____ Prénom : _____

Si le photographe est mineur :

Je soussigné(e) NOM : _____ Prénom : _____ représentant légal de :
Prénom : _____ Nom : _____

donner mon accord pour sa participation au concours « ... Vos plus belles photos du Pont Battant »

Adresse: _____

Ville : _____ CP : _____

Tel ou e-mail (facultatif) : _____

Déclare accepter que ma (mes) photo(s), communiquées dans le cadre du concours « ... **Vos plus belles photos du Pont Battant** » soit(soient) utilisée(s) par l'Association Tambour Battant, pour l'édition de cartes postales ou les nécessités d'une l'exposition, pour la promotion et la présentation de l'association, sans contrepartie financière.

Fait à : _____ Le : _____

Signature et mention « Lu et approuvé » manuscrite

----- ✂ -----

FORMULAIRE DE RENONCIATION AU DROIT A L'IMAGE

Si une personne est clairement reconnaissable, la publication ou la reproduction n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non.

Font exception à cette règle :

- *les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central ou bien les photos prises de loin ou de dos,*
- *toutes personnes médiatisées (politiques, artistes, sportifs ...) dans l'exercice de leur vie publique.*

Je soussigné(e) NOM : _____ Prénom : _____

pour les photos de mineurs, représentant légal de : _____

Adresse: _____

Ville : _____ CP : _____

Tel ou e-mail (facultatif) : _____

Autorise l'utilisation de mon image, ou (et) celle du (des) mineur(s) dont je suis le représentant légal, sur la photo prise par : _____

en date du _____ à _____

La photographie pourra être utilisée par l'Association Tambour Battant, dans le cadre du concours « ... **Vos plus belles photos du Pont Battant** », pour l'édition de cartes postales ou les nécessités d'une l'exposition, pour la promotion et la présentation de l'association, sans contrepartie financière.

Fait à : _____ Le : _____

Signature et mention « Lu et approuvé » manuscrite

